

Publié le 10 juillet 2017 à 17h09 | Mis à jour le 11 juillet 2017 à 07h42

Gestion des commotions cérébrales : les médecins du sport ont des réserves



[Élisabeth Fleury](#)

Le Soleil (Québec) S'ils saluent l'adoption du Protocole de gestion des commotions cérébrales par le ministère de l'Éducation, la semaine dernière, les médecins du sport craignent qu'une des procédures mises de l'avant augmente inutilement la pression sur le système de santé, déjà engorgé.

Le protocole rendu public jeudi établit qu'en l'absence de signes et de symptômes, toute personne chez qui on suspecte une commotion cérébrale doit être retirée du jeu et éviter de faire une activité à risque pour une période minimale de 48 heures.

Les médecins du sport craignent qu'une des procédures mises de l'avant augmente inutilement la pression sur le système de santé, déjà engorgé.
Le Soleil, Patrice Laroche

Le joueur resté asymptomatique n'a pas à subir d'évaluation médicale et peut reprendre son sport au bout de deux jours sans passer par les étapes de reprise graduelle des activités, stipule le document.

Toujours selon le protocole, la personne qui présente des symptômes doit obtenir une évaluation médicale pour préciser le diagnostic à l'intérieur de 48 heures. Toutefois, s'il y a un délai pour obtenir cette évaluation médicale et qu'il n'y a pas d'aggravation des symptômes, la personne peut amorcer au bout de deux jours la première des six étapes du retour aux activités physiques et sportives, qui consiste en de légers exercices de conditionnement.

Mais pour passer à la deuxième étape de la reprise des activités, soit un entraînement individuel sans contact, ni pirouettes, ni sauts, elle doit obligatoirement avoir vu un médecin, dit le document du ministère de l'Éducation.

C'est là que l'Association québécoise des médecins du sport et de l'exercice (AQMSE) n'est pas d'accord. Selon elle, il n'est pas nécessaire, en l'absence de signes ou de symptômes, ou si ceux-ci n'augmentent pas, d'avoir vu un médecin pour passer à l'étape 2.

«C'est normal que la personne qui a eu des symptômes de commotion voit un médecin avant de reprendre un sport ou une activité où il y a un risque de contact, de collision ou de chute. Mais cette évaluation médicale n'est pas nécessaire si la personne va relativement bien et qu'elle veut juste passer de l'étape 1 à l'étape 2 de la reprise graduelle des activités. L'étape 2, c'est un entraînement qui ne comporte pas de risque» de commotion, explique la directrice des communications de l'Association, la Dre Alexandra Bwenge.

Selon elle, cette procédure risque d'exercer inutilement une pression supplémentaire sur les intervenants de première ligne (urgentologues, médecins de famille et infirmières), qui sont «déjà débordés».

«De plus, il est démontré que le fait de repousser la reprise d'activités ralentit le processus de réhabilitation», fait valoir la Dre Alexandra Bwenge.

L'AQMSE souhaite qu'il y ait au Québec une prise en charge «uniformisée» des commotions cérébrales. «Il y a un manque de formation et d'information sur les commotions cérébrales chez les médecins. Ils ne sont pas prêts à recevoir

ça [le protocole]» se désole la Dre Bwenge, dont l'association a mis à la disposition des intervenants de première ligne, des écoles et des fédérations de sport des outils adaptés aux dernières données scientifiques et au protocole du ministère de l'Éducation.



Tweeter



[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)